

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Marché de travaux – Construction de 6 courts de tennis, de deux padels, d'un club house, de vestiaires PMR et aménagement du site – Attribution des marchés

DEL-2018-123

Numéro de la délibération: 2018/123

Nomenclature ACTES: Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 10/12/2018

Date de convocation du conseil : 04/12/2018

Date d'affichage de la convocation : 04/12/2018

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents: M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY, M. Michel JARNIGON par M. Hervé JESTIN, M. Paul LE GUERNIC par Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. François-Denis MOUHAOU par Mme Christine LE STRAT, M. Alain PIERRE par M. Jacques PERAN.

Étaient absents: Mme Annie GUILLEMOT, Mme Véronique RISSEL, M. Eddy RENAULT.

Marché de travaux – Construction de 6 courts de tennis, de deux padels, d'un club house, de vestiaires PMR et aménagement du site – Attribution des marchés

Rapport de Yann LORCY

Dans le cadre du projet de rénovation des installations communales pour la pratique du Tennis, la commune a décidé des travaux de construction de 6 courts de tennis, de deux padels, d'un club house, de vestiaires PMR et aménagement du site. Le montant a été estimé par la maîtrise d'œuvre BE2TF à 697 515.21 € HT soit 837 018.25 € TTC concernant les 16 lots séparés :

Le présent marché concerne une consultation à lots séparés qui se déclinent comme suivent:

Lot 1 – Terrassement - VRD	Lot 9 – Electricité
Lot 2 – Gros oeuvre	Lot 10 – Plomberie
Lot 3 – Charpente bois	Lot 11 – Sols sportifs

Lot 4 – Couverture Lot 12 – Padel

Lot 5 – Menuiseries extérieures Lot 13 – Espaces verts

Lot 6 – Serrurerie Lot 14 – Arrosage automatique

Lot 7 – Isolation – cloison – doublage Lot 15 – Clôture portail

Lot 8 – Menuiseries intérieures Lot 16 - Peinture

Un appel public à la concurrence sur le BOAMP et la plateforme Mégalis Bretagne a été lancé le 18 octobre 2018 par procédure adaptée avec une date limite de retour des offres fixée au mercredi 14 novembre 2018 à 12h00.

Lors de la consultation, le pouvoir adjudicateur a informé les candidats que la réalisation du vestiaire PMR, la mise en accessibilité du site et le nouveau local de rangement bien que figurant dans l'intitulé du marché ne sont pas intégrés dans les différents CCTP.

17 candidats ont répondu à la consultation représentant 20 offres reçues par voie électronique

Lot 1	- 1 offre	Lot	7 – aucune offre
-------	-----------	-----	------------------

Lot 2 – aucune offre Lot 8 – 1 offre Lot 9 – 3 offres

Lot 4 – aucune offre Lot 10 – aucune offre

Lot 5 - 1 offres

Lot 11 - 3 offres

Lot 6 - 2 offres

Lot 12 - 2 offres

Lot 13 - 2 offres

Lot 15 - 3 offres

Lot 14 – aucune offre

Lot 16 - 1 offre

La commission des achats s'est réunie le 27 novembre 2018 pour émettre un avis sur l'attribution du marché.

Le cabinet BE2TF sis 1 place de Strasbourg à Brest (29 200), maître d'œuvre de l'opération, a présenté son analyse des offres.

Après en avoir délibéré, la commission a décidé

- De ne pas réaliser le club house prévu à la consultation
- D'attribuer certains lots
- De déclarer sans suite certains autres lots
- De relancer certains lots

S'agissant de l'attribution des lots,

- Le lot n°1 Terrassement VRD est attribué à la société PIGEON TP Loire Anjou –Agence de Renazé Route de Cran CS 30032 53 800 RENAZE pour un montant total de 294 126.87 € HT (352 952.24 € TTC) correspondant à la solution de base. Les prestations supplémentaires éventuelles n°1 « Remplacement enrobé sportif par béton poreux » et n°2 « Dépose du portail et des clôtures de l'actuel pare ballon terrain de football » n'ont pas été retenues.
- Le lot n°11 Sol sportifs est attribué à la société SPORTINGSOLS –Rue du Stade BP 6 85 250 SAINT FULGENT pour un montant de 112 322.85 € HT (134 787.42 € TTC) correspondant à la solution de base. La prestation supplémentaire éventuelle n°1 « Béton poreux » n'a pas été retenue.
- Le lot n°12 Padels est attribué à la société SPORTINGSOLS –Rue du Stade BP 6 85 250 SAINT FULGENT pour un montant de 91 080.00 € HT (109 296.00 € TTC) correspondant à la solution de base. Les prestations supplémentaires éventuelles n°1 « Charpente, couverture » n'a pas été retenue. Les prestations supplémentaires éventuelles n°2 « Eclairage », n°3 « Béton poreux béton enrobé drainant » et n°4 « Fondation » sont incluses dans le prix.
- Le lot n°13 Espaces verts est attribué à la société JARDIN SERVICE SAS –28 rue Descartes ZA de Penhoat 29 860 PLABENNEC pour un montant de 36 660.00 € HT (43 992.00 € TTC) décomposé ainsi :
 - o Solution de base pour un montant de 32 980 € HT (39 576 € TTC)
 - o La Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 « Mobilier » pour un montant de 3 680 € HT (4 416 € TTC)
- Le lot n°15 Clôture portail est attribué à la société SPORTINGSOLS JARDIN SERVICE SAS –28 rue Descartes ZA de Penhoat 29 860

PLABENNEC pour un montant de 64 231.80 € HT (77 078.16 € TTC) correspondant à la solution de base.

Le délai d'exécution du chantier est de : 15 semaines (hors période de préparation de 4 semaines et hors congés [3 semaines en Août et 2 semaines à Noël] et hors intempéries) à partir de la date fixée sur l'ordre de service n° 01 qui servira d'ordre de service général de début de chantier.

Les délais d'exécution pour chaque lot et pour chaque phase sont indiqués dans le planning prévisionnel d'intervention du dossier de consultation. Ce planning sera rendu contractuel dans le cadre de la mission OPC après consultation des entreprises titulaires et notifié à ces mêmes entreprises.

S'agissant des lots déclarés sans suite et non relancés,

The solution of the solution

En effet, la commission a décidé d'abandonner la réalisation du club house au vu des coûts financiers importants. Ces lots se rapportant à la réalisation de ce club house ne seront pas relancés.

☞ Le lot n°10 est déclaré sans suite pour absence d'offre. En effet, ce lot jugé trop « petit » au regard des prestations demandées sera rattaché au lot n°14 « Arrosage »

S'agissant des lots à relancer :

- ☞ De déclarer infructueux pour absence d'offre le lot n°2 « Gros œuvre ». Ce lot sera relancé prochainement sans modification du cahier des charges.
- ☞ De déclarer sans suite pour modification du cahier des charges le lot n°9 « Electricité ». Ce lot sera relancé prochainement. Les modifications concernent en partie l'éclairage des courts de tennis et la pose d'une ventouse sur les portes de chaque court.
- © De déclarer sans suite pour modification du cahier des charges et du titre du lot n°14 « Arrosage» au lieu de « Arrosage automatique ». Ce lot sera relancé prochainement. Les modifications concernent l'intégration des prestations prévues dans le lot n° 10 « Plomberie » et le passage d'un arrosage automatique à un arrosage manuel.

Nous vous proposons:

- D'accepter les propositions de la commission des achats,
- De relancer les lots déclarés sans suite,
- D'autoriser la Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2018

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE Christine LE STRAT